

**COMMUNIQUÉ (FRANÇAIS)
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU COURS DE SA
QUINZIÈME SESSION**

**CONVERGENCE AFRICAINE SUR LA JEUNESSE ET LA GOUVERNANCE (CAJG - AYGC)
DU 12 AU 19 AOÛT, 2023.**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS – QUINZIÈME SESSION
SUPPLÉMENT NO. 2023/AG-C015**

COMMUNIQUÉ

Nous, jeunes participants issus de 27 pays africains et de la diaspora à la 15e Convergence africaine sur la Jeunesse et la Gouvernance tenue à l'hôtel Manna Heights, Mankesim, Ghana du 12 au 19 août 2023 sous le thème principal "Faire progresser la gouvernance, la paix et la sécurité inclusive des jeunes en Afrique : Le facteur d'innovation numérique" et le sous-thème "Mettre en relation les jeunes pour construire une identité africaine unique" organisé sous les auspices conjoints de Youth Bridge Foundation et de l'UA-ECOSOCC :

Constatant avec satisfaction le soutien de l'Omanhene et de la population de Mankesim pour la réussite du Sommet de retrouvailles des jeunes et de la 15e session de la Convergence africaine sur la Jeunesse et de la Gouvernance (AYGC) ;

Constatant également avec satisfaction le soutien de son Excellence le Président Olusegun Matthew Okikiola Ogunboye Aremu Obasanjo pour le succès du Sommet de retrouvailles des jeunes et de la 15ème Convergence africaine sur la jeunesse et la gouvernance ; Notant en outre son appel à la mise en place de plateformes pour l'engagement des jeunes, en particulier dans les processus de prise de décision ;

Notant encore avec satisfaction le soutien du Centre international Kofi Annan de formation à la paix et à la sécurité (KAIPTC) et de la Direction générale de la police du Ghana, qui s'engagent tous deux à travailler en étroite collaboration avec les jeunes et la diaspora pour promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, la paix et la sécurité en Afrique ;

Nous voudrions exprimer toute notre gratitude à l'endroit de "Connecting To Africa - Canada" (CTA-Canada) pour avoir œuvré à la participation et à l'engagement de la diaspora africaine au Canada ;*

Conscients de l'importance de l'Architecture de Gouvernance Africaine et de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité pour la promotion de la démocratie, de la paix et de la sécurité en Afrique ;

Rappelant que l'Union africaine définit la diaspora africaine comme "composée de populations d'origine africaine vivant hors du continent, indépendamment de leur citoyenneté et de leur nationalité, et qui sont disposées à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine" ;

Reconnaissant le soutien et la contribution indéfectibles et importants du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC de l'UA) à la 15ème édition de l'AYGC, et s'assurant du renforcement des relations de travail avec Youth Bridge Foundation et les jeunes.

Affirmant en outre l'engagement de l'ECOSOCC à continuer d'impliquer les jeunes de l'Afrique et de sa diaspora dans les questions liées au panafricanisme ;
Rappelant La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, 2015-2024 (résolution 68/237) adoptée le 23 décembre 2013 ;

Conscients de la nécessité d'établir des partenariats durables entre le continent africain et la diaspora africaine par le biais d'un dialogue durable et d'une collaboration efficace avec les gouvernements et les peuples des différentes régions du monde où se trouvent les populations de la diaspora ;

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action de Durban et réaffirmant les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en vue de promouvoir les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 ;

Considérant que l'Afrique reste le seul continent dont la population de jeunes augmente de manière significative, 72 % des plus de 1,4 milliard d'habitants du continent étant âgés de moins de 35 ans ;

Pleinement conscients que la dynamique démographique actuelle de l'Afrique présente à la fois des menaces et des opportunités pour le développement national et continental ;

Reconnaissant que les compétences, la créativité et le potentiel global des jeunes dans le domaine des technologies numériques sont énormes et doivent être exploités ;

Alarmés par les déficits démocratiques béants et la méfiance du public à l'égard de la tenue d'élections transparentes, libres et équitables, qui vont à l'encontre des principes régissant les élections démocratiques en Afrique, en particulier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;

Soulignant le risque d'une spirale récente de changements anticonstitutionnels de gouvernement par des coups d'État militaires et la manipulation des constitutions qui ont inversé les acquis de plus de trois décennies de démocratie en Afrique, perturbant les économies des États et imposant des difficultés chroniques à la jeunesse, frustrant l'intervention d'organisations intergouvernementales telles que l'UA, la CEDEAO, la SADC, l'IGAD, le COMESA, la CEEAC et l'UMA ;

Convaincus que les conflits, les invasions militaires et l'imposition de sanctions par l'UA et en particulier la CEDEAO lors de changements anticonstitutionnels de gouvernements, avec pour conséquence la pénurie de ressources, l'interruption des services médicaux, y compris les services prénataux, l'augmentation de la malnutrition et de graves traumatismes psychologiques, sont contraires aux idéaux de toute société humaine ;

Profondément préoccupés par le fait que l'utilisation abusive des ressources de l'État et la corruption ont contribué à priver les populations de leurs moyens de subsistance, à créer une amertume généralisée, à creuser le fossé entre la bourgeoisie et le prolétariat, à affaiblir les institutions démocratiques, à pervertir l'État de droit et à compromettre le système judiciaire, faisant ainsi obstacle à la paix et à la sécurité ;

Condamnant fermement l'exclusion persistante des jeunes et d'autres groupes marginalisés dans les processus de prise de décision à haut niveau en Afrique ;

Condamnant en outre les ingérences de puissances et d'entités étrangères dans les affaires des États membres, qui déclenchent et alimentent des conflits, ainsi que l'exploitation des ressources de l'Afrique ;

Alarmés par le fait que la cybercriminalité est l'un des principaux facteurs de risque susceptibles de mettre en péril l'économie de l'Afrique, en particulier à un moment où le continent est en transition vers le commerce électronique, en proie aux crimes transfrontaliers organisés et à l'utilisation de l'espace numérique pour l'incitation à la violence ;

Notant que les principaux obstacles au développement du e-gouvernance, du e-learning, des médias électroniques et du e-commerce sont liés aux questions de cybersécurité, en particulier aux lacunes affectant l'application des règles juridiques et la protection des citoyens ;

Regrettant que près d'une décennie après l'adoption de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles par la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence tenue à Malabo, un traité majeur visant à traiter les dimensions internationales des menaces liées à la cybercriminalité, seuls quatorze États membres de l'Union africaine l'ont ratifiée et déposée ;

Nous nous engageons à joindre les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'UA afin de transformer l'Afrique « en une puissance mondiale du futur » ;

Par conséquent, nous,

1. **Apprécions à sa juste valeur**, l'offre importante de soutien et de contribution de son Excellence Obasanjo et du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix de continuer à échanger avec la jeunesse africaine, à former davantage de leaders par le biais d'une formation pertinente et de plateformes telles que la CAJG/AYGC pour leur permettre de réaliser leurs aspirations et d'être des citoyens responsables ;
2. **Appelons** l'ECOSOC de l'Union africaine à travailler en étroite collaboration avec Youth Bridge Foundation et ses réseaux de jeunes en Afrique et dans la diaspora afin de continuer à fournir des plateformes pertinentes pour l'engagement et le dialogue des jeunes et de la diaspora sur des questions qui concernent l'avenir de l'Afrique et de la diaspora ;
3. **Encourageons** les États membres de l'UA à créer des bureaux de la jeunesse dans divers ministères et agences publiques et à mettre en place un "Forum de la jeunesse" appuyé par le gouvernement (tel que la CAJG/AYCG) afin de permettre un dialogue plus périodique, reconnu et soutenu à l'échelle du continent entre les dirigeants africains et les jeunes de leurs nations et de la diaspora ;

4. **Exhortons** les États membres de l'UA à mettre en œuvre les principes de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Malabo 2014) et à soutenir la réglementation de l'internet pour filtrer les données nuisibles et les fake news par le biais de réglementations et de politiques, et appliquer des sanctions dissuasives telles que des amendes et des sanctions/interdictions pour les violations afin d'améliorer l'utilisation responsable de l'espace web ;
5. **Appelons** l'Union africaine et l'ECOSOCC de l'UA à mettre en place une plateforme dirigée par des jeunes visant à promouvoir le panafricanisme au sein de la jeunesse africaine et de la diaspora, et à soutenir les initiatives phares de l'Union africaine, y compris l'introduction d'un passeport unique pour l'Afrique. Dans l'esprit de l'intégration africaine, invite l'UA et ses États membres à encourager une libre circulation des biens et des personnes axée sur la jeunesse par le biais de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ;
6. **Appelons en outre** les sociétés civiles, la jeunesse et les organisations de la diaspora qui s'identifient à la vision panafricaine de l'Union africaine à accroître et à promouvoir davantage de partenariats en Afrique et dans la diaspora afin de favoriser la compréhension interculturelle, d'exploiter le potentiel de la jeunesse africaine de la diaspora et de soutenir le développement de l'Afrique ;
7. **Exprimons** l'espoir que les menaces à la bonne gouvernance, à la paix et à la sécurité sur le continent seront éliminées par la création d'un dialogue et d'une interface centrés sur la jeunesse entre les décideurs politiques et les parties prenantes à la base, par le biais de l'AGA de l'UA et de l'APSA ;
8. **Recommandons** l'élaboration de programmes pour les enseignants de la paix et l'intégration de l'éducation à la paix dans les programmes d'enseignement des États membres de l'UA ; engager les écoles dans des programmes éducatifs sur le travail de l'UA et des institutions nationales sur la paix, y compris des concours pour les étudiants, et des ressources supplémentaires qui enseignent les approches de l'UA en matière de construction de la paix ;
9. **Recommandons** l'utilisation d'outils numériques et d'approches adaptées aux jeunes pour contribuer à l'éducation de la population africaine en matière de bonne gouvernance, de paix et de sécurité, ainsi que pour diffuser des informations crédibles et fiables sur l'évolution de la situation sur le continent ;
10. **Exprimons** l'espoir que les États membres envisagent des mesures d'adaptation au climat qui aident les communautés à devenir plus résilientes et conçoivent des formations sur des sources alternatives de revenus, en priorité pour aider à endiguer les tensions armées croissantes entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires en Afrique ;
11. **Exhortons** l'UA et ses CER à revoir leur régime de sanctions imposées à ses États membres en cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement ;
12. **Appelons** les partenaires internationaux à soutenir la YBF et les jeunes dans l'organisation de dialogues tels que la CAJG/AYGC afin d'influencer les politiques aux niveaux national, régional et continental ;
13. **Appelons en outre** l'Union Africaine et l'ECOSSOC de l'UA à soutenir YBF dans la conception et la mise en œuvre d'activités de plaidoyer en faveur d'un deuxième cycle de la Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine, 2015-2024 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution (68/237) adoptée le 23 décembre 2013 ;
14. **Avons hâte de voir** la mise en œuvre de CES stratégies réalisables par le leadership de la CAJG/AYGC, l'UA et ses États membres, l'ECOSOCC de l'UA ainsi que par les partenaires internationaux.

Partners

